

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2020

PRESENTS

C. PAIN - J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAUULT - C. MOREAU
L. QUITTET - F. LECAMP - M. SABATIER - M. DELOUZILLIERES – L. TRAVERS – M. NEMMES – JB MENORET -
C. BORE – J. PELICOT

ABSENTS EXCUSES.

M-O MECHIN pouvoir à C. MOREAU

B. ROBBE pouvoir à C. PAIN

Compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance en demandant le vote de la séance à huis-clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

I. FINANCES

1) Décision modificative n°5 du budget principal

La commune a fait effectuer des travaux urgents au cimetière pour créer 2 cavurnes. Ces dépenses doivent être affectées en section d'investissement, or l'opération cimetière (n°191) n'avait pas été prévue lors du vote du budget 2020. De plus la commune doit régler une facture d'honoraires au Notaire BROCAS BEZAULT datant du 19 mars 2019, afin de régulariser la situation, il convient de prendre le montant dans les dépenses imprévues. Madame le Maire demande à prendre 618 € en dépenses imprévues et d'inscrire 510 € à l'opération cimetière (opération 191) et 108 € à l'article 2111 (hors opération) :

DEPENSES	
Chapitre 020 : dépenses imprévues	
Article 020 : dépenses imprévues	-618
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	
Article 21316 :	510
Opération 191 : cimetière	
Article 2111	108
TOTAL	0

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

2) Plan de financement définitif de la salle sportive de Saint-Antoine-du-Rocher

La salle sportive de Saint Antoine du Rocher étant achevée, il est nécessaire d'approuver le plan de financement définitif afin de verser le solde à la communauté de communes concernant les vestiaires.

Madame le Maire procède à la lecture de tous les postes des dépenses et recettes ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Construction salle sportive couverte, Vestiaires	625 895.92	Subvention Région Centre Val de Loire – PLN Axe B 3 Sport (20%)	141 400.00
Maîtrise d'œuvre SPS	58 010.67		
Mission contrôle technique	1 190.00		
Sondage sol	4 464.00	Autofinancement ou emprunt de la CCGC-PR	349 966.10
Levée topographique	3 050.00		
Dommages-Ouvrage	1 495.00	Fonds de concours communal	214 345.35
Contrôle Accès + Conformité	6 757.57		
Conception et réalisation panneau Région + annonces légales	3 764.55		
	1 083.74		
TOTAL	705 711.45	TOTAL	705 711.45

La participation de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher pour la réalisation des vestiaires correspond à 29.13% du montant global du coût de l'opération.

Un premier versement de 100 000 € ayant déjà été effectué fin 2019, il reste donc 114 345.35 € à verser.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement.

3) Suspension du loyer du bar-tabac à compter du 1^{er} novembre 2020

Suite aux décisions du gouvernement en date du 02 novembre 2020 de fermer les commerces non indispensables, dans la gestion de crise sanitaire de la COVID-19, Monsieur Eric BRETTE a dû fermer son bar (pas le tabac) générant une baisse d'activités. Madame le Maire propose d'exonérer son loyer du mois de novembre 2020 et des mois à suivre en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

N. GUENALT demande s'il a fait des démarches auprès de la CCGC-PR pour avoir une subvention en fonction du besoin de trésorerie, et souligne par ailleurs que la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) tombant en même temps, la situation financière devient très critique pour les entreprises.

Madame le Maire précise que la CCI et la CCGC-PR ont contacté tous les artisans et commerçants mais que ces derniers ne font pas la démarche. Il est également du ressort de leur comptable de conseiller dans cette situation.

L. TRAVERS souligne que ce n'est pas dans la culture des professionnels de réclamer des subventions, et indique que la démarche est assez facile à effectuer en passant par l'onglet PARTICULIER du site www.impots.gouv.fr

II. AFFAIRES GENERALES

1) Nomination d'un élu correspondant défense

Suite au renouvellement de l'équipe municipale, il convient de désigner un conseiller en charge des questions de défense dans chaque commune, interlocuteur privilégié pour la Défense.

Cette fonction de correspondant défense créée par la circulaire du 26 octobre 2001, répond, pour le ministère, à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Madame le Maire propose de nommer Fabrice LECAMP.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

III. URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
M.GARCIA Jean (vente de parts)	C 1654 ZC 121	1222 m ²	47, rue des Ecoles	130 000 €	Mme Agathe DESBOURDES
M.GUERAULT Jean-Pierre	C 460 C 461	177 m ²	Le Bourg	40 000 €	M. Jérôme CESBRON
M.GUERAULT Jean-Pierre	C 447	127 m ²	2, place de la Chapelle	167 000 €	Mme Charlene TAVENNE
M.NADAUD Jean-Paul	D 809	1637 m ²	12, rue du Bois d'Ardrée	420 000 €	M. Bertrand GAREL

2) Demande de rétrocession de la voirie et espaces verts de la Chahoulerie

Courant octobre, nous avons reçu une demande de rétrocession des parties communes de la Chahoulerie émanant des copropriétaires de l'ASL la Chahoulerie représentée par Monsieur JAIGU Yann. Initialement propriété de la société 8&5 Promotion, représentée par Monsieur Christophe BARDU, la rétrocession se fera par une double rétrocession de cette société à l'ASL, puis de cette dernière à la Commune de Saint Antoine du Rocher.

La conformité des réseaux a été vérifiée et constatée, hormis la partie éclairage public. C'est la raison pour laquelle cette rétrocession sera payante pour un montant de 3889.62€, pris en charge par l'ASL, correspondant au montant de la mise en conformité que le SIEIL 37 nous demande.

Cette délibération sera transmise à maître Martin BEUZELIN, notaire à Rouziers de Touraine, pour la rédaction des actes.

Monsieur GROUSSET demande à autoriser Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces liées à cette rétrocession.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à 16 voix pour et 1 abstention.

Madame le Maire rappelle que le lotissement des Rocantonnelles fera bientôt l'objet d'une rétrocession mais en concertation avec la Mairie au moment de la mise en œuvre (contrairement à la Chahoulerie). Madame le Maire et le 1^{er} adjoint délégué à la voirie ont été présents à chaque réunion de chantier. Quand l'ensemble des travaux de voirie et espaces verts seront terminés, l'entretien de ces derniers sera assuré par les agents de nos services techniques.

VI. INTERCOMMUNALITE

1) PCRS : Plan de corps de rue simplifié : ajourné

V. DIVERS

Avant de laisser la parole à chaque élu, Madame le Maire transmet les informations suivantes :

- Commission Départementale de Présence Postale territoriale : il est demandé de désigner dans le collège 1 : 1 titulaire + 1 suppléant. C. PAIN se propose comme titulaire et C. BORE comme suppléante.

L. TRAVERS suggère de discuter de la suppression de la distribution de courrier et colis le samedi à l'occasion de la prochaine commission.

- Annulation du Congrès des Maires.

- Commission CCID : il a été proposé aux impôts 12 titulaires et 12 suppléants, 6 titulaires et 6 suppléants ont été retenus dont F. VISINE. Une réponse est attendue des impôts sur la suite à donner (maintien à 5 suppléants ou choix d'un 6^{ème} suppléant). Un courrier a été adressé à chaque personne retenue.

- Remboursement des masques : sur une dépense de 18 142.22€, une demande de 5 783 € a été adressée à l'Etat via la préfecture. Cette demande de remboursement a également été transmise à l'AMIL pour le remboursement de la part du département.

- le PLN (Pays Loire Nature) demande un référent santé pour le CLS (Contrat Local Santé) afin de favoriser la communication entre les communes. J. PELICOT donne son accord pour être délégué.

- une invitation a été adressée à la Mairie pour l'Assemblée Générale de l'ACSSA qui se tiendra en visio le 27/11/20 à 20h.
 - une dépense imprévue de 8 920 € a dû être comptabilisée pour le traitement des boues de la station d'épuration dans le cadre de la gestion de la Covid-19. Une demande de subvention de 2 646 € a été faite mais une décision modificative est nécessaire pour régler des factures en attente et à venir jusqu'au 15 décembre 2020. Un conseil extraordinaire aura lieu le 30/11/20 pour voter cette délibération.
- J. PELICOT demande à avoir la délibération à l'avance pour accélérer le processus de vote.

L. QUITTET

- **Commission communautaire sur la gestion des déchets** : des composteurs sont mis à disposition par la CCGC-PR avec réservation préalable et une formation. A compter de 2023, il sera obligatoire d'avoir un composteur. Un débat a eu lieu à l'issue de cette réunion sur la nouvelle taxe d'ordures ménagères envisagée sur 2021 afin de combler un déficit communautaire de 230 000 €. Il s'avère que beaucoup de foyers ne paient pas la taxe sur les ordures ménagères. Un passage à la taxe des ordures ménagères sur la valeur locative est en étude. Le taux appliqué sera voté en avril 2021.

J PELICOT rappelle que l'on paie normalement pour un service rendu, que ce système n'est pas équitable pour les personnes âgées qui se retrouvent seules dans une grande maison, qu'il n'est pas normal que la commission déchets n'ait pas été consultée en amont. L. QUITTET confirme que le vote a été annoncé en fin de réunion. C. PAIN précise que le conseil communautaire a dû voter le taux d'écrêtement avant de connaître les impacts réels d'une R(edevance) EOM ou d'une T(axe)EOM.

- **Avancement du GIP RECIA** (dématérialisation des actes) : les convocations aux Conseils Municipaux se feront par mail, une case à cocher est prévue pour accusé réception de cette convocation.

F. GROUSSET

- La Mairie a missionné un consultant le cabinet DUPUET pour réaliser une étude (montant 2740 €) sur la gestion communale du réseau d'assainissement (la responsabilité, les astreintes, la qualité du service rendu, la liste des abonnés...) considérant que le service technique est très sollicité à ce jour (équivalent mi-temps). Suite à cette analyse, la Municipalité pourra décider si elle reste soit en régie interne comme actuellement, soit en régie avec prestation, soit en DSP (Délégation Service Public)

J PELICOT informe qu'une subvention peut être demandée à l'Agence de l'eau pour couvrir les frais de cette étude.

M. NEMMES demande quelle est l'origine de cette étude. F. GROUSSET précise qu'une réflexion sur les coûts d'assainissement est nécessaire dans la mesure où les agents techniques sont très sollicités alors que ce n'est pas leur métier. L'étude permettra de choisir une option ou pas.

- Suite à l'analyse du budget d'assainissement, il a été demandé à notre prestataire de la gestion de l'eau VEOLIA les fichiers des personnes redevables de l'eau et de la taxe d'assainissement sur notre commune.

Il en résulte :

- 560 foyers sont raccordés à l'assainissement
- 25 foyers ont payé la taxe de raccordement au départ mais ne paient pas la taxe l'assainissement : il serait donc nécessaire que ces foyers intègrent le circuit de facturation, ainsi qu'un rattrapage sur 2 ans ou 1 an.

C. MOREAU propose d'attendre la fin de l'étude avant de décider tout rattrapage de facturation.

- Après échanges, l'ensemble du conseil municipal est d'accord pour faire une régularisation sur 2 ans.
- 20 foyers ne paient pas d'eau et donc pas l'assainissement collectif associé : VEOLIA va effectuer le contrôle et réimputer à chaque foyer le cas échéant.
- 20 foyers sont encore à l'étude

- Evolution du coût de l'assainissement : F. GROUSSET informe qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2 mandats, pour une inflation d'environ 1.4% par an. Il faut donc se poser la question d'une réévaluation.

J. PELICOT complète par le fait que l'analyse sur la recherche du nombre de micropolluants va augmenter (passant de 67 à 122) et que ces analyses vont représenter un surcoût important. Il indique également qu'un état sur le raccordement du réseau d'eau potable en PVC collé (relevé par le département en 1997) va être demandé.

C. BORE

- félicite la Bibliothèque de St Antoine pour la mise en place du « Click and Collect »

- demande un affichage au cimetière pour trier compost et plastique
- demande si possible de collecter les masques chirurgicaux (opération en place à la Métropole, une usine de Châtellerauld s'est lancée dans le recyclage de ces masques). Madame le Maire demande à C. BORE de se renseigner sur la possibilité d'avoir un ou plusieurs collecteurs et le circuit de traitement.

J PELICOT

- suite à un vice de procédure relevé par la préfecture concernant le déroulement du vote, il est nécessaire de voter à nouveau pour élire l'ensemble des vices présidents au SATESE.

A. GOUBIN

- Conseil d'école le 03/11/20 en visio : les enseignants remercient la Mairie et les agents techniques pour toutes les actions déjà réalisées au sein de l'école.
- la distribution de masques pour les enfants de l'école le samedi 31/10 a eu du succès ; elle est ouverte aux collégiens et lycéens : pas beaucoup de demandes.
- Cérémonie du 11 novembre organisée avec seulement 6 personnes selon le protocole en vigueur.
- la commission Associations s'est réunie en visio le 12 novembre pour travailler et échanger sur :
 - la modification du formulaire de demande de subvention des associations rocantonniennes 2021. Un rendez-vous d'environ 30 minutes est proposé à chaque association des samedis matins de janvier, en mairie afin de déposer les dossiers et définir les projets à venir ainsi que les besoins.
 - Une modification du règlement de la salle de sport demandée à la communauté de communes et l'éventuelle création d'un contrat de location suite à quelques demandes d'autres communes environnantes. Le président de la CCGC-PR est d'accord sur ces révisions/créations dans la mesure où Saint Antoine est gestionnaire de la salle.
- Rappelle qu'en période de confinement les installations sportives intérieures et extérieures sont interdites.

C. MOREAU

- **Téléthon** : informe que malgré le confinement en vigueur à ce jour, la commune, les commerçants, les associations se mobilisent dans diverses actions participatives : détail des actions affiché chez les commerçants/artisans, sous les abribus et diffusé sur une page Facebook, création d'une collecte en ligne pour Téléthon Saint Antoine du Rocher, soutien à distance de notre Fil rouge Elisée Ramond qui accomplira son défi de 24H à son domicile. C. MOREAU remercie d'ailleurs les premiers donateurs sur la collecte en ligne. Des banderoles TELETHON ont été mises en place dans le village. Des actions de vente au bénéfice du Téléthon sont déjà en place (Moulin du Bondonneau, CPE).
- Un **récolement des objets classés/enregistrés au patrimoine présents dans l'église de St Antoine** a eu lieu le 05/11/20 en présence de Mme Girard – Conservateur départemental des Antiquités et Objets d'Art, Eric Poudelet – représentant de l'Association des Amis du Patrimoine, le père Oniossou, et C. Moreau déléguée au Patrimoine. 2 objets classés : le vitrail datant 16^e s. en cours de restauration, le tableau Scènes de vie de Saint Claude datant du 16^e s. qui mériterait une restauration et une mise en valeur (subvention possible). 2 objets enregistrés : les statues du sculpteur Avisseau qui requièrent une sécurisation. La cloche listée classée a en fait été refondue après la guerre, l'actuelle ne correspond donc plus au classement. Mme Girard va faire des recherches.
- **Vandalisme** : il a été rapporté en Mairie le 21/11/20 un acte de vandalisme sur une tombe au cimetière de St Antoine. Une information sera communiquée suite à cet acte intolérable sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage.
- **CCAS** : en l'absence du propriétaire hospitalisé, besoin d'aide pour monter une clôture pour le devenir d'une ânesse et de son futur ânon. M. NEMMES va contacter la personne demandeuse.

Fin de séance 22H45

Prochain conseil – séance extraordinaire le 30/11/2020 à 18H en Mairie.